AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Aéroport de Ouarzazate

Note aux concurrents

CONSULTATION N° DP-OZZ/026/2026

Objet : **Entretien, Réparation Et Mise En Etat De Mobilier De Bureau Pour L'aéroport D'Ouarzazate**

- **Pièces à fournir par le concurrent avant la date limite dudit avis d'achat :**

 - Les attestations de référence ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations similaires à l'objet de la présente consultation
 - Objet : Entretien et réparation mobilier de bureau
 - Montant : égale ou supérieur à 10 000.00 DHS
 - Le nom et la qualité du signataire et son appréciation.
 - L'année de réalisation (Durant les Trois dernières années)

- **Modalité d'envoi des pièces exigées :**

 Après avoir déposé le devis sur le PMMP, le concurrent doit envoyer l'exhaustivité des pièces exigées ci-dessus par voie électronique à l'adresse : « **achats_bc_ouarzazate@onda.ma** » dans le délai prédéfini.

- **Demandes d'éclaircissements :**

 Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander au concurrent tout éclaircissement ou précision complémentaire concernant son offre, sans que cela ne puisse modifier les éléments substantiels de celle-ci.

- **Offre ou prix excessifs ou anormalement bas :**

 Lorsqu'une offre ou un ou plusieurs prix unitaires figurant dans l'avis d'achat sont jugés anormalement bas ou excessifs, l'Acheteur (ONDA) peut demander, par tout moyen de communication donnant date certaine, au concurrent concerné les précisions et justifications qu'il juge utiles.

 Après examen des justifications fournies, l'Acheteur (ONDA) est fondé à accepter ou à rejeter l'offre concernée.

 En outre, lorsque le concurrent concerné ne répond pas à la demande de justification dans le délai imparti, l'Acheteur (ONDA) se réserve le droit d'écarter son offre.

- **Non-conformité de l'offre :**

Dans les cas ci-après, l'offre du concurrent est jugée non conforme, et par conséquent elle sera écartée :

- Manque d'une ou plusieurs pièces exigées ;
- Non-conformité d'une ou plusieurs caractéristiques techniques aux exigences du descriptif technique ou aux dispositions de l'avis d'achat ;
- Offre avec réserve(s) ;

L'utilisation d'un autre canal pour envoi des pièces exigées autre que l'adresse **« achats_bc_ouarzazate@onda.ma »**

- Non confirmation de l'offre dans le délai prévu par le PMMP (24 heures) ;
- Non-conformité de la signature électronique du devis aux conditions d'utilisation du PMMP (Date de validité, discordance avec les informations du devis, ...).
- Insuffisance ou absence de justification de l'offre et/ou des prix excessifs ou anormalement bas.

- **Défaut de livraison ou d'exécution :**

En cas de non-livraison des fournitures ou de non-exécution des prestations dans les conditions et délais convenus, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager, à l'encontre du fournisseur attributaire du bon de commande, toute action juridique ou mesure contentieuse qu'il jugera appropriée conformément à la réglementation en vigueur.

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Règlement De Consultation

N° DP-OZZ/026/2026

Entretien, Réparation Et Mise En Etat De Mobilier De Bureau Pour L'aéroport D'Ouarzazate

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet Entretien, réparation et mise en état de mobilier de bureau pour l'aéroport d'Ouarzazate

ENTREE EN VIGUEUR DU BON DE COMMANDE

La présente consultation entre en vigueur dès la notification du bon de commande.

ARTICLE 02 : DÉLAI D'EXÉCUTION :

Le délai d'exécution de bon de commande (la réalisation totale des prestations) est dix (10) jours à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 03 : PENALITES DE RETARD

Tout retard d'exécution de bon de commande sera sanctionné par une pénalité de cinq pour mille (5‰) par jour du montant initial du bon de commande. La pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du bon de commande. Au-delà de ce plafond, l'ONDA se réserve le droit de procéder à la résiliation de bon de commande.

ARTICLE 04 : LIEUX DE LIVRAISON ET TRANSPORT

Le lieu de livraison est l'aéroport d'Ouarzazate, le transport est à la charge de fournisseur

ARTICLE 05 : MODALITES DE PAIEMENT

Après exécution des prestations objet de bon de commande, l'ONDA procédera à la réception définitive des prestations et se libérera des sommes dues au titre du présent bon de commande en donnant crédit par virement au compte bancaire de la société bénéficiaire du bon de commande.

Les réceptions et paiements partiels sont autorisés.

ARTICLE 06 : CONTROLE DE CONFORMITE

L'aéroport Ouarzazate aura le droit de procéder en présence du prestataire aux vérifications nécessaires des prestations exécutées :

- Vérification des quantités demandées
- Vérification de la conformité des prestations exécutées par rapport aux caractéristiques demandées.

La livraison et les essais nécessaires pour justifier la conformité des prestations exécutées seront à la charge du fournisseur.

Si l'une des prestations jugées non conformes aux caractéristiques demandées. L'aéroport

les refuse ; le prestataire devra alors les remplacer sans aucun frais supplémentaire.
Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le fournisseur de toute obligation de garantie de délais ou autre, à laquelle il est tenu au titre de la présente consultation.

ARTICLE 07 : RECEPTION DES PRESTATIONS

Après la réception des prestations objet du présent règlement de la consultation, une attestation de service fait sera établie et signée par les personnes habilitées de l'ONDA.

ARTICLE 08 : HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT ET MESURES SANITAIRES

Le titulaire doit attacher une grande importance à l'Hygiène, Sécurité et Sûreté , ainsi qu'à la protection de l'environnement.

ARTICLE 09 : DELAI DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera dans un délai de 90 jours, à compter de la date de réception définitive des prestations et le de dépôt de la facture en 5 exemplaires, Toute pénalité subie par l'ONDA suite au retard de dépôt de la facture ou d'un document complémentaire de la réception des Fournitures, sera défalquée du montant dû au titulaire du bon de commande.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Objet de consultation
Entretien, réparation et mise en état de mobilier de bureau pour l'aéroport d'Ouarzazate
Liste des pièces exigées pour le dossier technique
1- Les attestations de référence ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations similaires à l'objet de la présente consultation • **Objet : Entretien et réparation mobilier de bureau** • **Montant : égale ou supérieur à 10 000.00 DHS** • **Le nom et la qualité du signataire et son appréciation.** • **L'année de réalisation (Durant les Trois dernières années)**
Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution de bon de commande
Le seul critère d'attribution, après admission, est l'offre la moins-disant

المكتب الوطني للمطارات
مطار ورزازات
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

BORDEREAU DES PRIX –DETAIL ESTIMATIF :

Entretien, réparation et mise en état de mobilier de bureau pour l'aéroport d'Ouarzazate

Règlement De Consultation N° DP-OZZ/024/2026

N°	Désignation	spécifications Techniques	UDM	Quantité	PU	PT
1	Entretien,réparation et mise en état de chaise président pour divers services	Entretien et réparation et mise en état de chaise président. Ce prix comprend l'entretien général du mobilier par le remplacement obligatoire des pièces, éléments et accessoires défectueux : il consiste au changement du revêtement en cuir, 1er choix, mise en bon état du socle chromé du fauteuil; remplacement des accessoires endommagés (vérin, mécanisme, roues, accoudoirs, tapisserie cuir/tissu, branches, etc.). y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	40		
2	Entretien, réparation et mise en état de chaise visiteur divers services	Entretien et réparation et mise en état de chaise Visiteur Ce prix comprend l'entretien général du mobilier par le remplacement obligatoire des pièces, éléments et accessoires défectueux : il consiste au changement du revêtement en cuir, 1er choix, mise en bon état du socle chromé du fauteuil; remplacement des accessoires endommagés (vérin, mécanisme, roues, accoudoirs, tapisserie cuir/tissu, branches, etc.). y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	60		
3	Entretien , réparation et mise en état de bureau Pour divers services	Entretien , réparation et mise en état de bureau. Ce prix comprend l'entretien général du mobilier par le remplacement obligatoire des pièces, éléments et accessoires défectueux : pour les plateaux de bureau, leur remplacement par un bois latté stratifié d'épaisseur de 18 mm au minimum encadré par des alèses en bois hêtres ; pour les châssis du mobilier : le traitement (dressage, soudure, ponçage et grattage), la peinture en deux couches à l'air comprimé par pistolet, le remplacement de tous les embouts pieds usés ; les châssis doivent être supportés contre les sollicitations de flexion par des éléments en bois et/ou métalliques d'épaisseur minimum 20 mm ajusté à leur largeur et fixé au casier de rangement et son milieu s'il nécessaire. Pour les casiers de rangement et les dossiers : leur remplacement par des bois contre-plaqué de 6 mm au minimum. Les assises doivent être remplacées (s'il est nécessaire) par du bois similaire à l'existant. Les dimensions originales de toutes les parties doivent être respectées ; l'assemblage des éléments s'effectue par rivets et/ou vis, les bords des différentes pièces qu'elles soient métalliques ou en bois doivent être arrondis en respect les conditions de sécurité des usagers y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	30		
4	Entretien , réparation et mise en état d'armoire .divers services	Entretien , réparation et mise en état d'armoire. Ce prix comprend l'entretien général du mobilier par le remplacement obligatoire des pièces, éléments et accessoires défectueux : pour les châssis du mobilier : le traitement (dressage, soudure, ponçage et grattage), la peinture en deux couches à l'air comprimé par pistolet, le remplacement de tous les embouts pieds usés ; les châssis doivent être supportés contre les sollicitations de flexion par des éléments métalliques d'épaisseur minimum 20 mm ajusté à leur largeur. Pour porte et volet : le traitement (dressage, soudure, ponçage et grattage), la peinture en deux couches à l'air comprimé par pistolet, le remplacement de tous les embouts pieds usés ; les dimensions originales de toutes les parties doivent être respectées, l'assemblage des éléments s'effectue par rivets et/ou vis y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	35		
5	Entretien général, réparation et mise en état des Caissons en bois divers services	Entretien général et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation, montage et renforcement ; rétablissement de bande de champ, rail et embouts ; réparation des serrures, charnières et poignées ; peinture ; remplacement des embouts ; dressage ; pièces de fixation et accessoires.y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	10		
6	Entretien général, réparation et mise en état Tables basses divers services	Entretien général et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation, montage et renforcement ; rétablissement de bande de champ et embouts ; remplacement des embouts usés ; peinture en deux couches au pistolet ; pièces de fixation, montage et accessoires.y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	10		
7	Entretien général, réparation et mise en état Tables de Réunion de salle de formation	Entretien général et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation, montage et renforcement ; rétablissement de bande de champ et embouts ; remplacement des embouts usés ; peinture en deux couches au pistolet ; pièces de fixation, montage et accessoires.y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	1		
8	Entretien général, réparation et mise en état Banquettes d'Accueil	Entretien et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation et renforcement ; changement du revêtement 1er choix ; remplacement des accessoires (accoudoirs, tapisserie cuir/tissu, branches, etc.) ; remise en état du socle chromé ; traitement de la structure métallique ; peinture époxy ; remplacement des embouts ; soudure et dressage. y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	40		
9	Entretien général, réparation et mise en état Rayonnage Métallique	Entretien général et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation, montage et renforcement ; peinture époxy en deux couches au pistolet ; remplacement des embouts usés ; soudure et dressage . y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	60		
10	Entretien général, réparation et mise en état Rayonnage en bois	Entretien général et réparation : remplacement des pièces/accessoires défectueux ; fixation, montage et renforcement ; peinture en deux couches au pistolet ; remplacement des embouts usés y/c toutes sujétions de transport, fourniture et pose	PE	60		
				HT		
				TVA 20%		
				TTC		